

DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDE :
« LA VULNÉRABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
SAISIE PAR LE DROIT PÉNAL »

14h00

Propos introductif

François-Xavier ROUX-DEMARE

Vice-président de l'Université, responsable de l'axe de recherche Vulnérabilité du LabLEX, Maître de conférences en droit privé, Université de Bretagne Occidentale

14h30-16h00 *La vulnérabilité de l'environnement saisie par le droit pénal interne*

14h30

Lorenza LISSA-GEAY

Responsable scientifique, enseignant-chercheur, Université de Bretagne Occidentale
La réforme des délits environnementaux : un antidote à la vulnérabilité de l'environnement ?

15h00

Marie NICOLAS

Maître de conférences en droit privé, Université de Clermont-Ferrand
Les spécificités de la procédure pénale en matière environnementale

15h30

Temps d'échange avec la salle et pause

16h30-18h00 *La vulnérabilité de l'environnement saisie par le droit pénal européen et étranger (l'exemple de l'Italie)*

16h30

Raphaële PARIZOT

Professeur de droit privé, codirectrice du CDPC, Université de Paris Nanterre
Protection pénale de l'environnement et droit européen

17h00

Donato CASTRONUOVO

Professore ordinario di diritto penale, directeur du centre Macrocrimes, Università di Ferrara

Le principe de précaution dans la protection pénale de l'environnement en droit italien

17h30

Temps d'échange avec la salle